

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE Adjoint- Mmes MM. Jean-Pierre FIGINI, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Flaviana DE MURCIA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Sabine DUC, Leila SCHOTT, Yves MERA,

Absents : MM. Roland HABRAN – Patricia TOURDOT - Mahdi MAZAGHRANE – René BEHRA

Procurations :

Mme Sabine DUC à Mme Danielle BOURGON

Mme Leila SCHOTT à M. Gilles LAZAR

M. Yves MERA à M. Rémy BANET



Le Maire ouvre la séance en sollicitant tout d'abord l'avis de l'Assemblée pour l'adjonction d'un rapport complémentaire dont l'objet a été porté à la connaissance des Elus par messagerie électronique ou support papier le cas échéant. L'Assemblée se prononce favorablement à l'unanimité comme elle approuve de la même manière le procès-verbal de la précédente séance.

* * * * *

Avant d'aborder le déroulé de l'ordre du jour, **Jean-Michel VILLAUME** relate l'incendie qui a ravagé le dimanche 13 octobre dernier une grande partie de l'ancienne Filature du Moulin et qui a nécessité le concours de plus de 80 pompiers venus de l'Aire Urbaine et du chef lieu d'arrondissement pour être circonscrit. Afin d'informer les Elus, **le Député-Maire** fait la déclaration suivante concernant l'aide au relogement des artisans et organismes touchés par ce sinistre :

« L'incendie qui a ravagé, le Dimanche 13 octobre au petit matin, un tiers des 10 000 m² que constituent l'ancienne Filature du Moulin rue de la Tuilerie, a eu pour conséquence la détérioration d'environ 2 300 m² d'espaces professionnels qui abritaient 7 activités artisanales.

Cet ensemble immobilier, situé à l'extrême gauche de l'ancienne filature côté Lizaine, n'appartient pas à la Ville d'Héricourt mais aux artisans susvisés, deux lots restant toutefois la propriété de la société ayant initié ce projet immobilier, à savoir la Société INVEST 90.

Indépendamment de ces artisans, les deux tiers de la Maison de l'Emploi et de la Formation appartenant à la Ville d'Héricourt, ont été largement endommagés par le feu et l'eau. Il s'en suit que même si l'ensemble de ces bureaux n'est pas entièrement détruit, les quelques 3 000 m² de cette structure sont entièrement inutilisables et il a fallu apporter une solution aux différents services abrités en ce lieu.

* * * * *

La Ville, appuyée par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, a dès le lundi 14 octobre, réuni les sinistrés en deux temps. En premier lieu afin d'échanger avec ses propres locataires, puis ensuite rencontrer les artisans locaux pour la plupart propriétaire de leur espace.

Cette première réunion a permis d'apporter un certain nombre de solutions de relogement, sachant qu'une deuxième rencontre qui s'est tenue avec les artisans le mercredi 16 octobre, a été l'occasion de leur présenter des pistes de repositionnement, à Héricourt et aux alentours.

* * * * *

Concernant les locataires de la Ville abrités dans la Maison de l'Emploi et de la Formation :

✘ L'Association de Développement des Cantons d'Héricourt ainsi que la Mission Locale/Espace Jeunes se sont vues mettre à leur disposition l'ancien bâtiment de l'Ecole de Musique situé au 4 faubourg de Montbéliard, les deux salles du cadastre et de la Justice de Paix situées en Mairie leur étant réservées pour les actions de formation.

✘ La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de son côté a mis à disposition des organismes de formation, un espace situé à la Médiathèque François Mitterrand utilisé ponctuellement à des fins d'expositions.

✘ L'organisme de formation ACEREP/R2D a été relogé dans un espace de bureau situé dans un bâtiment industriel de la ZA de Brevilliers, d'autres pistes sur Héricourt n'ayant pu aboutir notamment avec le propriétaire d'un espace de bureaux situés à l'autre extrémité de l'ancienne filature.

✘ ON LINE FORMAPRO, autre organisme de formation, s'est vu proposer quelques solutions de relogement, sachant qu'ils ont loué au final les locaux de l'ancienne pharmacie Bretegnier rue du Général de Gaulle.

✘ **Le cabinet SGD Sécurité** qui disposait d'un simple bureau exerce son activité depuis son domicile en l'attente de trouver un petit bureau. Une proposition dans **les anciennes usines EUROFA à Chevret n'a pas retenu son attention.**

✘ **L'Association SOS RACISME a été relogée à la Maison des Associations**

✘ **Enfin, les permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie seront désormais hébergées au Centre Communal d'Action Sociale** et elles devraient reprendre le 4 novembre prochain.

Il est à noter que la Mairie de Couthenans s'est en outre proposée pour la mise à disposition de deux anciennes salles de classe qui pourront être à la disposition des organismes de formation en cas de besoin.

Les artisans propriétaires de leur local, à l'occasion de la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt mercredi 16 octobre dernier, ont été invités pour ceux qui étaient intéressés, à visiter d'une part différentes **cellules situées dans les anciens locaux de AS. SERVIS au 13 rue de la Tuilerie**. Ils ont également eu la possibilité de visualiser **les espaces professionnels proposés sur le site d'EUROFA de Couthenans**. D'autres locaux ont en outre été portés à leur connaissance, tels que **l'ancienne usine de Chagey, l'ancien site de SOMECA à Chalonvillars ou encore les bâtiments situés sur la ZAC en Salamon à Héricourt sur le secteur du NORMA.**

A l'issue de la visite organisée par la Mairie et la CCPH, on peut aujourd'hui dire que tous les artisans ont été accompagnés par les collectivités qui ont joué leur rôle de facilitateurs. La plupart ont trouvé des solutions de relogement, d'autres ne se sont pas encore déterminés quant au choix des locaux qui ont pu leur être présentés. »

Le Maire rappelle en outre que la permanence du Sénateur Jean-Pierre MICHEL a pu être logée dans des locaux appartenant à M. CAILLODS rue Jean Jaurès. Il reste maintenant à trouver une solution d'hébergement pour la permanence de la Maison des Adolescents.

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, présente ensuite le premier point de l'ordre du jour ayant trait **au rapport de l'année 2012 sur le service public d'élimination des déchets qui relève de la compétence communautaire**. Il relate les grands chiffres de l'année concernée tout en évoquant les perspectives de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en termes de **redevance incitative**.

Ce point fait réagir **Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition**, qui demande ce que signifie concrètement la redevance incitative.

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et Animations, pour sa part interroge vis-à-vis de l'incidence qu'engendrerait l'augmentation du taux de TVA de 7 à 10% sur le service.

Fernand BURKHALTER en qualité de Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, fait remarquer qu'au stade des prévisions budgétaires, l'impact d'une hausse de la TVA n'a pas été chiffré. Quant à la redevance incitative, il insiste sur le fait que l'Assemblée Communautaire a fait pour l'instant un seul choix, celui d'acquiescer à une benne automatisée et de renouveler les bacs d'ordures ménagères, sachant que l'idée est de renforcer le nombre de conteneurs individuels lorsque cela sera possible. Le problème des immeubles collectifs reste entier. Concernant les nouveaux bacs, ils intégreront une puce électronique destinée à être identifiée lors des levées puisque l'objectif vise à ce que les usagers déposent leurs bacs à une fréquence moins soutenue. Les premiers essais auront lieu au cours de l'année 2014, pour une mise en situation réelle prévue en 2016.

Rémy BANET demande de quelle manière seront sécurisés les lieux de regroupement lorsque ceux-ci sont éloignés de toute habitation ?

Fernand BURKHALTER répond qu'il pourrait être envisagé de mettre des cadenas sur les bacs pour les endroits éloignés, sachant que le système prévoit que les conteneurs soient sortis pleins et pourquoi pas tous les 15 jours.

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale, fait remarquer qu'on ne paiera donc pas au poids mais à la levée et que même s'il vaudra mieux sortir sa poubelle bien pleine, une périodicité sur 2 semaines risque d'engendrer des désagréments notamment l'été.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, évoque l'intérêt de créer un poste d'ambassadeur comme cela a été fait par la CCPH lors de la mise en place du tri sélectif. Cette proposition a d'ailleurs été émise en conseil communautaire.

Gilles LAZAR – Adjoint au Sport et à la Citoyenneté, déclare que si l'on veut maintenir une baisse des coûts, il y a lieu d'agir sur la fréquence des levées et pour cela il est nécessaire de trier et éventuellement de composter lorsque l'environnement le permet. Il faut en outre imaginer des composteurs collectifs et à ce titre HABITAT 70 devra se donner les moyens.

Jean-Michel VILLAUME expose que si la redevance n'a pas augmenté depuis 7 ans, c'est aussi parce que le tri à Héricourt a très bien fonctionné dès le début. Quant aux composteurs collectifs, la difficulté réside dans les émanations d'odeurs. Il faudra donc organiser la collecte des déchets à composter.

Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, pense qu'Héricourt sera confrontée aux problèmes des collectifs où ce sont les gardiens d'immeubles qui maîtrisent le tri. Instaurer le compostage collectif lui apparaît impossible à gérer indépendamment des problèmes d'hygiène.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal délégué aux Comités Consultatifs de Quartiers, rappelle l'époque où il y avait encore les vide-ordures qui ont depuis été supprimés.

Avant de clore le débat, **le Député-Maire** indique qu'il y a lieu de régler le problème des conteneurs situés autour de la Mairie, tant au niveau de l'hygiène que de la sécurité. Il évoque une piste à travers les conteneurs enterrés que l'on peut trouver de plus en plus dans certaines villes.

Le rapport donne lieu à un vote qui recueille l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, soumet ensuite à l'Assemblée **les comptes-rendus de gestion que nous présente la SOCAD au titre des 3 opérations qu'elle gère au terme d'une concession.** Il s'agit du **bâtiment industriel en ZA Champs Frédéric** actuellement loué à la Société ROYAL CANIN. L'excédent au 31/12/12 d'un montant de plus de 75 000€ permet à la Ville un reversement à son profit de 50 000€, sachant que le solde sera conservé au titre d'éventuelles grosses réparations.

La seconde opération porte sur **l'ancien Ravi – avenue Léon Jouhaux,** sachant que fin de l'année dernière il restait 316 m² de locaux à commercialiser. Le résultat est négatif, néanmoins la trésorerie est équilibrée grâce à une avance de 30 000€ que la Ville a consentie en 2011. La vente en juillet 2013 d'une cellule de 54 m² au cabinet dentaire a toutefois stabilisé financièrement l'opération.

Rémy BANET demande quelle est la situation de FSI, ce à quoi il lui est répondu que cette société a acquis un espace appartenant avant à la CCPH.

La troisième opération portant sur **la résidence étudiants rue André Launay** est excédentaire de 42 851€. Ce point fait réagir **Patrick PAGLIA** qui estime dérisoire le taux d'occupation et émet le vœu qu'une réflexion soit portée sur le devenir de cet ensemble.

Jean-Michel VILLAUME rappelle qu'il s'agit de la résidence étudiants située rue A. Launay à proximité de l'église et qu'il n'y a pas lieu de confondre avec celle située en face de la Médiathèque François Mitterrand qui appartient à HABITAT 70. Pour ce qui concerne la résidence rue A. Launay gérée par le CROUS ; le Maire estime qu'une des raisons profondes des vacances réside dans le manque d'entretien et de confort que le CROUS doit intégrer dans les chambres.

Gilles LAZAR affirme pour sa part qu'il faut pousser le CROUS à rénover, sachant qu'Héricourt a besoin d'étudiants, d'autant plus sur cet espace qui manque de vie.

Le vote donne lieu à 2 abstentions de l'Opposition Municipale sur les 3 opérations.

* * * * *

Le Député-Maire informe ensuite l'Assemblée de l'élargissement des compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ayant entraîné la modification de ses statuts confirmée par un arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2013. **Ce changement prend en compte la construction et la gestion du terrain de football synthétique et à partir du 1^{er} septembre 2014 le stabilisé de la Lizaine à Héricourt.**

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'il avait demandé à ce que la CCPH ne s'arrête pas à la gestion unique du terrain de foot synthétique. Il déclare qu'il y a une préoccupation sur laquelle il y a lieu de travailler, à savoir aboutir à un club de football communautaire. Il y tient beaucoup.

Il rappelle la tentative qui s'est soldée par une rupture, mais estime que les terrains communautaires pourraient permettre d'atteindre cet objectif progressivement. Il fait en outre remarquer que les niveaux de subventions devraient être mutualisés tout comme les clubs doivent unir leurs moyens, les personnalités politiques devant influencer en ce sens.

Bernard LITTOT – Conseiller Municipal délégué à la mobilité et l'accessibilité, évoque le bel exemple de Vesoul où les clubs se sont regroupés et sont maintenant au niveau national. Il estime que la fusion est le seul moyen de réussir.

Gilles LAZAR tout en rappelant que cet objectif a déjà été exprimé, déclare qu'il ne faut pas faire uniquement des vœux pieux mais que pour aboutir, le lien entre la fusion et les subventions doit être présent. Avant de clore son propos, **l'Adjoint au Sport** rappelle que la compétence de la CCPH s'arrête au stabilisé et au terrain synthétique et n'intègre pas les autres stades.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal et Conseiller Général d'Héricourt Est, fait remarquer que l'Adjoint au Sport tend une perche au Conseil Général et déclare en conséquence que le Département au niveau de sa politique sportive s'efforce de tout faire pour favoriser la mutualisation. Il estime qu'il faut en effet fusionner les 2 clubs par le dialogue et qu'il faudra y passer autant de temps que nécessaire.

Fernand BURKHALTER expose que le terrain synthétique va dynamiser le débat vis-à-vis de la fusion des clubs. A deux reprises déjà des tentatives ont échoué, mais il faut espérer que la gestion par la Communauté de Communes va favoriser le rapprochement. Concernant l'évolution de la compétence sportive, **le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt** déclare qu'une réflexion vise à créer un deuxième bassin d'apprentissage de la natation sur le territoire communautaire.

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par **le rapport d'activités pour l'année 2012 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux et rappelle l'étendue des compétences exercées et les actions menées durant l'an passé par l'EPCI. **Jean-Michel VILLAUME** après avoir cité rapidement les compétences de la CCPH à savoir le développement économique, le périscolaire, le tourisme et le cadre de vie, l'environnement, les déchets ou bien encore l'habitat, le développement culturel et sportif, la petite enfance et enfin l'emploi et l'insertion professionnelle, évoque les événements marquants de l'année écoulée, à savoir **le transfert de la Médiathèque François Mitterrand et du service multi accueil de la Maison de l'Enfant, sans oublier la reprise en régie du pôle périscolaire de Chalonvillars.**

Au niveau des grands investissements, **le Maire** cite **la cuisine centrale en liaison chaude** qui irrigue à présent l'ensemble des pôles périscolaires du territoire communautaire.

Le rapport de la CCPH évoque également les premières pistes de **la requalification de l'ancien Tissage du Pâquis**, **le Député-Maire** invite d'ailleurs à ce propos les Elus à consulter la première page dudit rapport qui illustre bien le dynamisme du pays d'Héricourt à travers la photo des anciens tissages appelés à accueillir prochainement une manufacture HERMES.

Ayant eu l'occasion de déjeuner avec le dirigeant d'HERMES, **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que cette société est très heureuse de venir s'installer sur le site du Pâquis, friche textile qui a une histoire ouvrière. HERMES au départ avait un choix à faire parmi 40 sites et c'est notre ancien patrimoine textile qui l'a séduite. Le projet qui vise 250 à 300 emplois, requiert du personnel formé durant 9 mois pour être artisan maroquinier. Ces formations ont débuté d'ores et déjà à l'école Boudard de Bethoncourt.

Cette déclaration effectuée, **le Maire invite** les Elus à approuver le rapport d'activités, lequel recueille l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Dahlila MEDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux Animations Socioculturelles, développe ensuite dans un premier temps **les animations proposées durant l'été par le Centre Socioculturel Simone Signoret**, auxquelles ont participé 123 jeunes domiciliés au ¾ sur Héricourt. Ce sont au total 25 animations qui ont été mises en place en juillet et août dont 2 séjours réunissant à chaque fois 8 jeunes.

Quant **aux actions jeunesses citoyennes**, organisées l'une en juillet et l'autre en août, elles ont comme à l'accoutumée connu un franc succès. **24 jeunes garçons et filles se voient donc accorder une bourse de 140€**, les chantiers ayant consisté en la réalisation d'une fresque sur transformateur ERDF pour le premier et l'embellissement du mur du passage du Centre Communal d'Action Sociale pour le second.

Au titre de la saison 2013/2014, 6 nouvelles activités voient le jour et le Conseil Municipal est invité à mandater le Maire pour les différents conventionnements. Le vote est acquis à l'unanimité.

Dahlila MEDDOUR profite du rapport pour évoquer **le chantier d'insertion mis en place avec la collaboration de l'Espace Jeunes et dirigé par l'association AIIS**. Les façades de l'ancienne gare du tram ont été entièrement repeintes et joliment décorées. **L'Adjointe à la Jeunesse** évoque également la poursuite des fresques à l'arrière du CCAS qui se déroulent actuellement.

Le Député-Maire fait remarquer que les fresques réalisées ne subissent aucune dégradation et que dès lors le travail des jeunes est particulièrement respecté. Il mentionne le prochain chantier d'insertion qui devrait se dérouler sur le centre commercial des Chenevières en accord avec les propriétaires des surfaces commerciales. **Jean-Michel VILLAUME** tient enfin à féliciter toute l'équipe du Centre Socioculturel, intégrant les éducateurs du service de sports qui ont réalisé un travail important.

* * * * *

L'Adjoint à l'Urbanisme et au Logement, rappelle que dans le cadre de **l'aménagement de la zone des Guinottes 2, un terrain de 1 447 m² n'avait pas pu être acquis dès lors où son propriétaire n'était pas identifié**. Le Commune a donc diligenté la procédure qui consiste à se rendre maître du bien vacant et sans maître, procédure qui a abouti récemment. Dès lors, il convient de céder ce terrain au prix de 1€/m² à la SOCAD qui gère la zone d'activités pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de MM. MERA et BANET.

* * * * *

Poursuivant dans le domaine de l'urbanisme, **Fernand BURKHALTER** propose à l'Assemblée de **réaliser des échanges de terrain avec MM. AYDEMIR Mustapha et Abdullaz rue Tournu et rue A. Briand**. Les intéressés nous céderont du terrain pour l'élargissement de la rue et l'aménagement d'un chemin, en contrepartie la Ville leur vendra un petit délaissé de 8m².

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Conseil Municipal examine ensuite **des demandes de subventions exceptionnelles**. La première est présentée par **Dahlila MEDDOUR** pour **l'association Loisirs pour Tous** dont le but est de sortir les jeunes du quartier des Chenevières autour d'activités de loisirs culturels ou sportifs. La traditionnelle aide au démarrage de 500€ est allouée à l'unanimité.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, présente la demande des Restos du Cœur de la Haute-Saône qui, devant l'augmentation des personnes accueillies, doit se doter d'une nouvelle chambre froide et d'un 3^{ème} véhicule. **Une aide de 1 000€ est proposée sur un budget de 22 000€**
Le vote est unanime.

L'Adjointe aux Affaires Sociales poursuit par **l'appel aux dons de l'association Semons l'Espoir, en vue de financer la Maison des Familles de Franche-Comté** dont l'objectif est d'accueillir les familles dont un enfant ou un proche est hospitalisé ou bien encore des patients en soins de jour.

Le projet se rapproche de la structure qui existe à l'Hôpital Saint Jacques où les parents d'enfants hospitalisés peuvent séjourner. Cette opération est menée en étroite collaboration avec l'Association des Communes Forestières et c'est la raison pour laquelle les dons sont exprimés en équivalent de m² de parquet fabriqué dans des usines locales. **Il est proposé de verser 500€** soit l'équivalent de 10 m² de parquet. Le vote est unanime.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, poursuit sur le domaine culturel en évoquant **le festival GÉNÉRIQ « Le Festival des tumultes musicaux en ville »** qui fédère des dizaines de partenaires du Grand Est autour d'une programmation d'une centaine de concerts. La Ville et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ont toutes les deux été sollicitées en vue d'accueillir 2 concerts le jeudi 21 novembre, l'un en Médiathèque et l'autre dans la Salle du Conseil Municipal.

L'Association ALTERNA'DIFF est chargée de coordonner les actions sur le Pays d'Héricourt, sachant que le Catering Café accueillera également un concert. **Les collectivités territoriales sont sollicitées à hauteur de 1 500€ chacune.**

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

Patrick PAGLIA évoque ensuite **la renaissance de l'Association pour la Promotion de l'Artisanat et du Commerce Héricourtois (APACH)**, ceci grâce à l'implication de la Ville et de la CCPH, lesquelles ont fortement contribué à l'élection d'un nouveau bureau capable de construire un programme d'actions. C'est Madame LOZANO, dirigeante du magasin « la Vie Claire » qui a été élue Présidente en juin 2013 et afin d'encourager le nouveau bureau, **il est proposé d'allouer une aide de 500€, sachant que la CCPH fera de même.**

Patrick PAGLIA rappelle combien il est difficile d'intervenir dans le domaine commercial qui demeure du domaine privé. Il évoque le travail récent réalisé avec le bureau de l'association des commerçants en vue d'améliorer les conditions de stationnement en centre ville, en lien avec les services du Commissariat de Police. L'idée « d'arrêts minute » en certains endroits sera approfondie.

Patrick PLAISANCE fait remarquer que comme pour toute association, nous ne pouvons pas obliger les gens à adhérer.

Jean-Michel VILLAUME, revenant sur le stationnement en centre ville, évoque la notion de civisme car quand bien même des « arrêts minute » seraient instaurés, il n'y aura pas à côté un policier pour chronométrer la durée de l'arrêt. **Le Maire** rappelle qu'Héricourt reste une des seules villes à ne pas avoir de stationnement payant.

Rémy BANET fait pour sa part remarquer qu'il ne saisit pas très bien l'objet du débat, puisqu'il suffirait d'adopter le disque bleu, précisant au passage qu'il a ravivé ses connaissances du Code de la Route grâce au Centre Communal d'Action Sociale.

Patrick PLAISANCE estime qu'il va être compliqué d'apprendre aux gens à limiter leurs arrêts dès lors où déjà on ne peut pas limiter le stationnement gênant.

Le Maire pour sa part et en conclusion, estime que cette solution déjà en place vers la Poste fonctionne très bien.

Le vote est unanime concernant la subvention de 500€ à l'association APACH.

* * * * *

Comme chaque année, **Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable**, fait état des propositions de l'Office National des Forêts vis-à-vis **des coupes de bois 2014** où la délivrance aux affouagistes s'effectuera dans les mêmes conditions tarifaires que l'an dernier à savoir 8,50€ TTC le stère avec toujours une gratuité pour les titulaires des minimas sociaux. Cette délibération est l'occasion de **modifier les conditions d'exploitation du règlement d'affouage afin d'accorder plus de souplesse dans les délais d'intervention.**

Ce rapport permet à **M. PAGLIA** d'intervenir à propos des dégradations constatées par le Garde Forestier sur les chemins. Il demande que des travaux soient envisagés, sachant qu'on peut quantifier à 800 ml le linéaire des chemins concernés.

Gérard SCHARPF estime que ces dégradations sont largement dues aux grumiers du fait de l'importance des engins utilisés et ceci par temps de pluie. La Ville ne doit pas être la seule à supporter les frais d'une telle remise en état et l'ONF doit être vigilant vis-à-vis des conditions d'exploitation des professionnels.

Alain BILLEREY – Conseiller Municipal délégué aux Affaires de Bussurel, abonde les propos de Gérard SCHARPF en évoquant l'énormité des trous générés par la sortie des grumes.

Le vote est unanime.

* * * * *

Alain BILLEREY poursuit par **l'assiette et la destination des coupes de bois de la commune associée de Bussurel**, sachant que là encore les conditions de l'affouage sont identiques à celles d'Héricourt.

Le vote est unanime.

* * * * *

Roland GAUTHIER – Conseiller Municipal délégué aux affaires du quartier de Byans, évoque l'homonymie existant entre la Rue de l'Etang à Bussurel et l'impasse du même nom à Byans. Cette situation engendre des dysfonctionnements au niveau du service postal et il est proposé de rebaptiser la voie de Byans « **Impasse du Touvot** » en référence au lieu-dit cadastral.

Le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de MM. MERA et BANET.

* * * * *

Monique RAPIN – Maire Délégué de Bussurel, fait part de la nécessaire **pose d'un collecteur d'eaux pluviales au lieu-dit « près sous le village » et qui impose l'obtention d'une servitude de passage sur un terrain appartenant à Mme CONTEJEAN**. L'intéressée a donné son accord pour la pose des canalisations nécessaires et la mise en place d'un regard de visite aux deux extrémités. Les travaux proprement dits sont estimés à 30 000€ et le vote donne lieu à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME, tout en rappelant l'engagement budgétaire sur un montant de **20 000€ destinés à financer un premier équipement de vidéo protection**, fait état du diagnostic partagé avec le Commissariat de Police. Il précise que les abords du Centre Socioculturel Simone Signoret ainsi que le parking du complexe sportif Marcel Cerdan ont été inscrits en toute priorité pour recevoir chacun un équipement vidéo. A l'issue de la consultation, c'est la Société VIATECH SOLUTIONS qui a été jugée la mieux-disante, sachant **chaque site sera équipé de 2 caméras dont le montant de prestation est fixé à 12 600€HT.**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à déposer **une demande de subvention**, dès lors où le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est susceptible de nous apporter une aide pouvant s'élever au maximum à 40%.

Rémy BANET intervient en ces termes : « *Je félicite M. le Maire pour cette nouvelle orientation de sa politique locale de sécurité, alors que jusqu'ici, il disait que ce n'était pas sa responsabilité, mais celle de la Police. Il applique maintenant le programme de l'Opposition de Droite. Je vois que si le malade est convalescent, le cas n'est pas désespéré...on a perdu six ans sur l'amélioration du taux d'élucidation qui est de 47% en Haute-Saône, ce qui signifie que 53% des crimes et délits ne sont pas poursuivis. Il faut en finir avec l'angélisme de la Gauche ! La vidéo-protection ne règle pas tout, mais c'est un progrès dans la sécurité due aux citoyens, qui s'ajoute aux moyens existants (policiers à pied, en voiture, à vélo) et forme avec eux un tout indissociable.* »

Patrick PLAISANCE, tout en précisant qu'il s'exprime à titre personnel, estime sur le fond, que là où il y a des caméras il y a atteinte à la liberté individuelle. « *C'est le début de quelque chose que je n'arrive pas à partager et je voterai contre* ».

Patrick PAGLIA déclare que dans l'idéologie il serait d'accord, mais souligne néanmoins les désordres intervenus au centre ville de Belfort où des jeunes ont mis le feu aux poubelles et à certains magasins.

Patrick PLAISANCE répond que l'on ne changera pas la société par le flicage et les caméras et qu'il y a lieu de traiter les causes en faisant un travail de prévention. Les caméras rassurent peut-être les populations, conclut **M. PLAISANCE** tout en n'étant pas persuadé du résultat.

Danielle BOURGON insiste sur le fait que l'on parle de vidéo protection et pas de vidéo surveillance. Elle fait remarquer que bon nombre de villes gérées par les Communistes ont désormais opté pour de tels équipements et elles ont pu constater une baisse de la délinquance. Elle estime que les investissements réalisés par la Ville, au Dojo et à la Halle Marcel Cerdan, nécessitent d'être préservés, même si son Groupe à une époque avait pu être également réticent.

Jean-Michel VILLAUME, avant de passer au vote, déclare que sans être la panacée, la pose de ces caméras s'avère indispensable pour la sécurité certes à titre dissuasif mais aussi parfois pour aider à la résolution de certaines enquêtes.

Le vote a lieu à la majorité compte tenu de la position abstentionniste de Mme Flaviana DE MURCIA et M. Philippe BELMPONT et de la voix contre de M. Patrick PLAISANCE.

* * * * *

Fernand BURKHALTER évoque ensuite **le statut privé de la rue de Mulhouse** dont l'emprise appartient encore actuellement à chaque riverain. Une partie de cette voie est néanmoins utilisée à des fins publiques, dès lors **il est proposé d'engager la procédure de rétrocession dans le domaine public communal**. La transaction considérée se situe entre la rue des Dolfuss et la rue d'Alsace, sachant toutefois que l'impasse qui se trouve en prolongement pourrait être elle aussi intégrée dans la voirie communale sous réserve d'un accord exprès de tous les riverains.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Comme à chaque séance, les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire depuis la réunion du 1^{er} juillet dernier. Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME aborde ensuite le point complémentaire qui a été évoqué en ouverture de séance et qui vise à **acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SCI HEPO sur laquelle cette dernière a réalisé 40 parkings derrière le bâtiment du tri postal**. Il rappelle que la SCI HEPO avait acheté à la Ville l'ensemble du bâtiment et des terrains attenants, sachant que la moitié des surfaces bâties et non bâties ont été louées à La Poste à l'issue d'une lourde rénovation. Jusqu'à présent, le solde du bâtiment soit 600 m², était resté inoccupé faute d'avoir trouvé preneur. Or cet espace professionnel présente aujourd'hui une utilité pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui doit reloger 2 artisans devant être sortis du Tissage du Pâquis dans le cadre du projet de requalification. Cette délocalisation était initialement prévue vers des locaux à la Filature du Moulin, toutefois ces derniers ont été entièrement endommagés par l'incendie. Si la CCPH achète le bâtiment à la SCI HEPO, elle n'a que faire des parkings attenants qui sont toutefois d'une grande utilité pour les manifestations se déroulant à quelques dizaines de mètres de La Cavalerie. C'est pourquoi il est proposé d'acquérir **ces 40 places de parkings au prix de 80 000€ HT**, sachant qu'elles seront reversées dans le domaine public. Une modification budgétaire interviendra à hauteur de 85 000€, la recette sera constituée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine non intégrée au Budget Primitif.

Le vote est unanime.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H45.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME